



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides

Question écrite n° 668

Texte de la question

M. Rene Garrec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur les disparites qui existent entre les agriculteurs, quant a la declaration relative a la demande d'aides compensatrices. Meme si de nombreux exploitants aident benevolement leurs collegues, cela s'avere insuffisant, ce qui oblige la plupart d'entre eux a faire appel a des organismes dont les prestations sont payantes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour permettre a tous les agriculteurs de beneficier d'une aide humaine et materielle, et s'il envisage de mettre un tel service a demeure ainsi que le fait le service des impots.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est tres sensibilise a la simplification des formalites administratives pour percevoir les compensations liees a la nouvelle PAC. Les agriculteurs ont en effet besoin que ces aides soient versees tres rapidement, ce qui implique que le delai ne soit pas differe a l'exces. Il est tout a fait exact qu'ils sont confrontes a des situations nouvelles, et les sondages effectues montrent qu'il y a du retard dans la remise des dossiers. Des instructions ont deja ete donnees pour que le delai soit proroge jusqu'au 17 mai ; mais si les interesses ont rempli les formalites plus rapidement, les dossiers seront globalement traites plus vite. Le Gouvernement a egalement decide, a titre transitoire pour cette annee, de rendre facultative la remise, a l'administration, du plan de localisation du gel, de meme que la description parcellaire de l'exploitation. Enfin, il a demande qu'une reflexion soit menee afin de simplifier la constitution des dossiers, par une reduction du nombre des demandes a etablir et un regroupement des formulaires. En tout etat de cause, les directions departementales de l'agriculture et de la foret sont a la disposition des agriculteurs qui ont des difficultes particulieres a remplir leur dossier.

Données clés

Auteur : [M. Garrec René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 668

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1993, page 1325

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2417